



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Cour des comptes

Question écrite n° 51128

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur les recommandations formulées par la Cour des comptes dans son rapport annuel 2014. Les magistrats de la rue Cambon préconisent, concernant les SAFER, de prévoir un plan pluriannuel d'activité 2015-2020 de chaque SAFER et de développer le partenariat avec les collectivités territoriales, en fonction des priorités de la politique agricole de l'État. Il lui demande les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Dès le second semestre de l'année 2013, un processus de refonte des programmes pluriannuels d'activité (PPAS) des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) a été engagé afin d'en faire de véritables outils de pilotage et de suivi de leurs objectifs d'intervention, tant pour les commissaires du Gouvernement que pour les SAFER elles-mêmes. Un bilan des objectifs des programmes établis par les SAFER au titre de la période 2007-2013 a été réalisé au travers d'une évaluation nationale de ces PPAS. Ce processus s'est conclu par un séminaire de restitution organisé en décembre dernier et réunissant l'ensemble des ministères concernés, les commissaires du Gouvernement et les SAFER. Ce travail a également permis d'identifier les éléments de cadrage national des prochains programmes pluriannuels d'activité. Une récente note de service, du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 10 février 2014, est venue préciser, en fonction de grands indicateurs nationaux, les modalités d'élaboration, de mise en oeuvre, de validation des programmes pluriannuels d'activité des SAFER pour la période 2015-2021. Ils feront l'objet d'un suivi annuel sous le contrôle renforcé des commissaires du Gouvernement, avec le cas échéant, une révision de ces documents. Les collectivités territoriales sont d'ores et déjà associées à l'élaboration de ces PPAS, notamment en tant qu'administrateurs au sein du conseil d'administration des SAFER. A cet égard, dans le cadre du projet de loi pour l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt actuellement en cours d'examen au Parlement, leur présence va être confortée. En effet, il est prévu que le conseil d'administration des SAFER comprendra trois collèges distincts dont un sera particulièrement dédié aux collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51128

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 1952

Réponse publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 2994